



CAP des S.A.  
19 juin 2013

## Déclaration

SNPA ONF FO

SNUPFEN- SOLIDAIRES

# CAP des SA 19 juin 2013

La gestion des ressources humaines ne peut et ne doit pas être à géométrie variable ; elle doit s'inscrire dans le cadre d'une véritable transparence et dans le respect des règles, fussent-elles de gestion et surtout des personnes.

L'appel à candidatures en cours offre des postes de SA aux adjoints administratifs, alors que la note de service 11 PF 174 indique :

### 1.2.14 Examen d'un dossier de mutation :

Il est rappelé que les agents ne peuvent postuler que sur un poste ouvert à candidatures dans leur corps d'appartenance. Ainsi, ne seront pas recevables des candidatures déposées en vue d'effectuer une mobilité dans un corps supérieur (ex : un agent de catégorie C ne peut postuler sur un poste de B et un agent de catégorie B ne peut postuler sur un poste de A).

Le document de réduction des effectifs présenté au CTC du 06 décembre, puis du 20 décembre 2012, a été rejeté à l'unanimité ; vous permettez, sous prétexte de suppression de leur poste, de candidater sur un poste de la catégorie supérieure.

Nos deux organisations ont déjà maintes fois dit qu'elles s'opposaient à cette procédure, qui consiste à affecter des agents pré fléchés sur des postes de la catégorie supérieure, sans en avoir ni le salaire, ni le régime indemnitaire. Cette façon de procéder est à l'opposé de règles de gestion claires, mais participe d'une gestion par opportunité que nous ne pouvons pas accepter.

Nous demandons, en lieu et place de cette gestion, l'ouverture de concours interne de SA pour un nombre de places qui soit significatif, avec l'organisation d'une formation, qui permette une promotion des adjoints de l'ONF et non pas des autres administrations.

Nos organisations sont opposées au recrutement de personnels de droit privé et tiennent à rappeler que conformément à l'article 6 quinquies de la loi 84—16, il ne peut pas être procédé à l'établissement de CDI avant deux ans suivant la première mise en appel à candidatures du poste. Ce délai de deux ans, conformément au texte, doit être mis à profit pour organiser un concours de recrutement, procéder à l'établissement de liste d'aptitude et à une arrivée en détachement ou en PNA.

Une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) est à construire et nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour y parvenir dans les meilleurs délais, avec l'engagement de respecter les règles de gestion.

## Mobilité

N° de poste	Statut du poste	Intitulé du poste	Résidence administrative	Nbre de candidats	Nom Prénom	Affectation actuelle
15693	Vacant	Assistant UP	Guebwiller	Non demandé		
11317	SV	Assistant UP	Haguenau	Non demandé		
5266	Vacant	Gestionnaire RH	Dijon	1 AAP2		
8593	SV	Assistant commercial bois	Charleville-Mezieres	Non demandé		
198	Vacant	Gestionnaire RH	Chaumont	1AAP2		
8585	Vacant	Assistant commercial bois	Langres	1 AAP2		
1724		Chef de projets complexes	Chalons en Champagne	Non demandé		
15690	Vacant	Chargé de gestion foncière	Nantes	1 liste aptitude SA	CAQUEUX Evelyne	Nantes
15691	Vacant	Géomaticien	Lempdes	1 AAP1, 1 TOF	CAMPOY Corinne	Lempdes

N° de poste	Statut du	Intitulé du poste	Résidence administrative	Nbre de candidats	Nom Prénom	Affectation actuelle
13050	Vacant	Comptable ordonnateur	Besançon	1 AAP1		
12702	SV	Assistant administratif	Besançon	1 liste aptitude SA	BESANCON Annick sous réserve arbitrage après CAP Adjoints	Besançon
14934	SV	Gestionnaire paie	Fontainebleau	1 SA	Avis partagé	
1383	Vacant	Contrôleur de gestion	Fontainebleau	Non demandé		
14891	Vacant	Assistant commercial	Fontainebleau	1 contr.		
15685	Vacant	Comptable ordonnateur	Rouen	1 liste aptitude SA	VIOLEAU Martine	Rouen
15599	Vacant	Comptable ordonnateur	Metz	Non demandé		
9543	SV	Assistant administratif	Neufchâteau	Non demandé		
9541	Vacant	Assistant commercial bois	Epinal	Non demandé		
13047	SV	Assistant commercial bois	Lunéville	1 SA	Non vacant	
14859	SV	Contrôleur de gestion	Perpignan	1 SA	FABIE Virginie	Lempdes
10357	SV	Acheteur	Montpellier	1 liste aptitude SA	Poste non vacant	
7523	SV	Comptable	Lyon	Non demandé		
12150	SV	Gestionnaire paie	Grenoble	2 SA	GRANOUX Nadine	Grenoble
13385	SV	Assistant UP	Bourg en Bresse	1 SA	IVANEZ Christiane	Lyon
8583	Vacant	Assistant commercial bois	Bourg en Bresse	1 détaché		
1871	Vacant	Assistant commercial bois	Chambéry	2 SA	ROLLIN Joëlle	Perpignan
10742	Vacant	Assistant commercial bois	Toulouse	1 SA	KERZERHO Anne	Tarbes
12810	SV	SSR	Tarbes	Non demandé		

N° de poste	Statut du poste	Intitulé du poste	Résidence administrative	Nbre de candidats	Nom Prénom	Affectation actuelle
13834	SV	Comptable	cayenne	Non demandé		
5092	SV	Gestionnaire RH	Saint Denis	Non demandé		
4123	SV	Assistant de direction	Saint Denis	2 Adjt		
3895	Vacant	Contrôleur de gestion	Le Tampon	Non demandé		
15714	Vacant	Chef de projet	Le tampon	1 TSF, 1 contr.		
7565	Vacant	Comptable	Paris	1 SA	Avis partagé	
7820	SV	Assistant administratif	Paris	Non demandé		
7819	Vacant	Assistant de direction	Paris	1 SA, 2 contr.	Favorable sous réserve arbitrage inter corps	
10270	SV	Assistant de direction	Paris	2 contr.		
10455	SV	Assistant de direction	Paris	Non demandé		
10221	SV	Assistant administratif	Paris	Non demandé		
15604	Vacant	Comptable	Paris	Non demandé		
9575	SV	Comptable	Paris	Non demandé		

A l'issue de cette CAP, les lauréats de la liste d'aptitude 2012 bénéficient tous sauf un collègue d'une affectation.

## Accueil en détachement

Poste	Libellé	Localisation	statut	Attribué A	Venant de
15190	Assistant administratif	Grenoble	SACN	MORO Véronique	Préfecture Haute Savoie
8583	Assistant commercial bois	Bourg en Bresse	SACS	HAVARD Thierry	Ministère de la défense

Le SNPA dénonce le refus d'accueil en détachement sur plusieurs postes. Cette politique de refus conduit à maintenir un taux élevé de vacances de postes, alors que le DG dit justement vouloir diminuer ce taux. L'administration se retranche une fois de plus derrière un refus de « Bercy », mais

dans le même temps a embauché depuis janvier 2013 une vingtaine de contractuels en CDI, essentiellement de droit privé. Le SNPA rejette vivement cette politique RH.

## Réductions d'ancienneté au titre de 2012

70% des collègues peuvent bénéficier d'une réduction d'un mois

10 % des collègues peuvent bénéficier d'une réduction de deux mois

20 % des collègues sont sans réduction.

Pour la première fois les réductions d'ancienneté ne sont plus basées sur la notation, mais sur l'entretien professionnel. Le SNPA souligne le fait que certaines personnes n'ont pas eu d'entretien, ce qui décrédibilise tout le système de distribution des bonifications.

Le SNPA a demandé que la totalité des mois disponibles soit distribuée (4 ne le sont pas actuellement) et à connaître la répartition des réductions d'ancienneté par DT. IL y a un refus de communiquer la répartition par DT au prétexte que le système informatique ne le permet pas.

Virginie VEAU botte en touche lorsqu'elle dit ne pas pouvoir vérifier si tous les entretiens professionnels ont été réalisés. Après avoir dit que l'on ne peut pas forcer un DT à donner une bonification à des personnes qui ne seraient pas méritantes, (cela revient à dire qu'il pourrait y avoir 20 % de non méritant dans une DT) le Chef du département PFC dit qu'un contrôle des arrondis par DT va être effectué et que les 4 mois disponibles seront reversés aux DT ayant le plus de S.A..

Le SNPA invite chacun à demander à son supérieur hiérarchique la fiche de proposition de bonification d'ancienneté. Cette fiche peut être riche d'enseignements et elle ne peut pas vous être refusée.

**Nombre d'agents dans le corps au 31/12/(n-1) : 732**

Nombre d'agents ayant atteint l'échelon terminal de leur grade : 3

**Nombre d'agents éligibles à une bonification d'ancienneté : 681**

**Nombre de mois à distribuer : 612**

Nombre d'agents pouvant bénéficier d'une réduction d'ancienneté de 2 mois : 68

Nombre d'agents bénéficiant d'une réduction d'ancienneté de 2 mois : 68

Nombre d'agents pouvant bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'1 mois : 476

Nombre d'agents bénéficiant d'une réduction d'ancienneté d'1 mois : 472

Nombre d'agents ne bénéficiant d'aucune réduction ou majoration d'ancienneté : 140

Nombre d'agents ayant une majoration d'ancienneté d'1 mois : 0

Nombre d'agents ayant une majoration d'ancienneté d'2 mois : 1

## Départs en retraite

Nom	Prénom	Grade	DT/DR	N° poste	Date départ
PIAT	Chantal	SACE	BCA	7760	01/01/2013
PAUPERT	Yannick	SACE	BCA	15563	01/01/2013
MOUSSET	Evelyne	SACE	COAL	11495	01/01/2013
MEDARD	Suzy	SACE	COAL	12583	01/01/2013
MOUTEAU	Christiane	SACN	COAL	12482	01/01/2013
MARCERON	Elisabeth	SACE	DR Réunion	3895	01/01/2013
SEIGNEZ	Marie-Thérèse	SACE	Franche Comte	101	01/01/2013
HERBER	Annette	SACE	Alsace	11316	01/02/2013
BENOIST	Marie-Christine	SACE	Rhône-Alpes	12174	01/02/2013
PAILLARDIN	Josiane	SACS	Franche Comte	4088	01/02/2013
ALIX	Antonia	SACE	Lorraine	11309	01/03/2013
GUILLY	Monique	SACE	Siège	9716	31/03/2013
CURTENAT	Lucette	SACE	Rhône-Alpes	9618	01/04/2013
VERGNES	Laure	SACE	DR Corse	4339	01/04/2013
DREYER	Jean-Claude	SACE	Alsace	4324	01/05/2013
HECKMANN	Marguerite	SACE	Alsace	11317	01/06/2013
PONTELLO	Antoinette	SACE	BCA	201	01/07/2013
GOUMARD	Michèle	SACS	Siège	13800	01/07/2013
MELINE	Yveline	SACE	Siège	10270	01/07/2013
LAFOURCADE	Josette	SACE	Sud-Ouest	12773	01/08/2013
PERRIN	Suzanne	SACE	Rhône-Alpes	8703	01/08/2013
VIOLET	Anne-Marie	SACE	DR Réunion	5092	08/10/2013
CHARVET	Martine	SACE	Rhône-Alpes	1026	01/10/2013
MARTIN	Jean-Bernard	SACS	Lorraine	10328	01/11/2013
JUIF	Chantal	SACN	Franche Comté	12702	01/11/2013

## Titularisation

Nom	Prénom	Résidence
SARDAIGNE	Mathilde	Fontainebleau

2 bilans de mi stage sont favorables

## Questions diverses

### Ratios

Le Chef du département PFC n'est toujours pas en mesure de communiquer la réponse écrite du MAAF relative à la demande de dérogation des taux pour l'accès aux grades de SACS et SACE au titre de 2013. C'est inadmissible et cela amène le SNPA à se poser de réelles questions.

### Formation SACS et SACE

Le SNPA demande une nouvelle fois une formation pour les examens professionnels de SACS et SACE qui se dérouleront le 10 septembre prochain. Pour l'instant, rien n'est prévu et vu la date ..... on suppose que l'administration n'en n'a rien à faire !!!

### Concours

- **Attachés** : Il est répondu que la DGAFP ne souhaite plus de concours internes, mais des recrutements au travers des IRA. Pour le SNPA c'est inacceptable et ceci serait un véritable frein à la promotion interne engendrant ainsi une réelle déception pour les collègues. Le SNPA exige que l'ONF ne se contente pas de cette réponse et entame une démarche volontariste pour décrocher un concours.
- **SA** : Virginie VEAU répond qu'elle ne peut pas s'engager sur un concours interne de SA pour 2014 au prétexte que le schéma d'emploi n'est pas encore arrêté.

### Liste d'aptitude SA 2013

- La liste d'aptitude 2013 sera établie lors de la CAP du 21 novembre prochain. Une note de service invitera les collègues Adjoints administratifs à postuler pour l'emploi de SA. Le nombre de promotions devrait être de 6. A l'issue de la CAP ayant examiné la liste d'aptitude, les collègues inscrits auront 6 mois pour rejoindre un poste vacant.

### Etudes des missions des Adjoints et Secrétaires Administratifs

Une réunion sur la méthodologie ainsi que sur le périmètre se tiendra début septembre 2013.

### Déprécarisation

Une réunion fixant le calendrier et le nombre de postes se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

## PGSE

Le SNPA demande la parité des taux de PGSE avec les TSF. Virginie VEAU dit que le DG n'a pas souhaité toucher à ce taux lors de la révision de l'arrêté soumis à l'avis du dernier CTC et s'étonne que l'on ne demande pas l'alignement des taux de la PSR, sous-entendu avec les TOF. Pour le SNPA cette comparaison est inadmissible, car les SA sont des personnels de catégorie B qui ont obtenus depuis des années un taux de PSR identique aux TSF.

## Solde de La PSR 2012

Le solde de la PSR sera selon les DT versé, soit en juillet soit en août 2013.

## Outil informatique

Au vu des propos réitérés du Chef du département PFC, nous constatons que l'outil informatique RH est très bloquant dans la gestion des personnels

La prochaine CAP se tiendra le 21 novembre 2013.

Fin de la CAP à 12 H 45

***C. Flamand, M. Ceas, M. Tharotte, D. Graff, M.P. Guesnon***